

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'Epargne obligataire publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi

BILAN

Au 31 Décembre 2023 (Unité : TND)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	119 421 852	129 363 797
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	7 219 814	7 357 110
b - Obligations	4-1-2	92 721 119	100 840 623
c – BTA	4-1-3	19 480 919	21 166 064
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	63 547 951	34 869 570
a - Placement monétaires	4-2-1	14 074 926	10 995 577
b – Disponibilités	4-2-2	49 473 025	23 873 993
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	10 868	3 515
TOTAL ACTIF		182 980 671	164 236 882
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-4-1	278 347	236 256
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	49 492	38 500
TOTAL PASSIF	4-4	327 839	274 756
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	4-5	171 581 154	155 022 081
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	11 071 678	8 940 045
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-
b – Résultat distribuable de la période		11 955 082	10 301 886
c - Régul résultat distribuables de la période		(883 404)	(1 361 841)
ACTIF NET		182 652 832	163 962 126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		182 980 671	164 236 882

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : TND)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5-1	8 094 012	8 947 366
a - Dividendes		461 982	458 848
b - Revenus des obligations		6 591 107	7 156 310
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 040 923	1 332 208
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	5 337 132	2 713 155
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 431 144	11 660 521
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(1 240 563)	(1 154 883)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 190 581	10 505 638
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(235 499)	(203 752)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 955 082	10 301 886
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(883 404)	(1 361 841)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 071 678	8 940 045
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		883 404	1 361 841
* Variation des +/- values potentielles sur titres		443 749	387 124
* +/- values réalisées sur cession des titres		(55 693)	79 641
* Frais de négociation de titres		(29 490)	(36 761)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 313 648	10 731 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 (Unité : TND)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	12 313 648	10 731 890
a - Résultat d'exploitation	11 955 082	10 301 886
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	443 749	387 124
c - +/- values réalisées sur cession de titres	(55 693)	79 641
d - Frais de négociation de titres	(29 490)	(36 761)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	153 250 328	140 669 232
* Capital	145 919 735	129 570 138
* Régularisation des sommes non distrib.	3 506 698	8 258 982
* Régularisations des sommes distrib.	3 823 895	2 840 112
b - Rachats	(146 873 270)	(136 775 506)
* Capital	(139 836 349)	(124 881 805)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 329 622)	(7 691 748)
* Régularisations des sommes distrib.	(4 707 299)	(4 201 953)
VARIATION DE L'ACTIF NET	18 690 706	14 625 617
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	163 962 126	149 336 509
b - En fin de période	182 652 832	163 962 126
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	1 200 708	1 161 707
b - En fin de période	1 254 067	1 200 708
Valeur liquidative début de période (en dinar)	136,555	128,549
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	145,648	136,555
Taux de rendement	6,66%	6,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2023

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- *A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;*
- *Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;*
- *A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de*

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

Au 31 Décembre 2023, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 119 421 852 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
	Obligations		34 505 726	36 179 369	19,79%	19,83%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 265 363	2,33%	2,34%
TN5PTKYMCD13	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	10 000	1 000 000	1 013 600	0,55%	0,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 813 008	1 899 046	1,04%	1,04%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	1 400 758	1 489 718	0,81%	0,82%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	40 000	41 985	0,02%	0,02%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 600 000	1 718 503	0,94%	0,94%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	160 000	162 100	0,09%	0,09%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 016 885	0,56%	0,56%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 A	2 785	278 500	298 369	0,16%	0,16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 214	1,11%	1,11%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	100 000	104 767	0,06%	0,06%
TN0006610018	ATTIJARI-LEASING 2023-1	5 000	500 000	508 420	0,28%	0,28%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	800 000	817 486	0,45%	0,45%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	408 000	433 720	0,24%	0,24%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 295	0,29%	0,29%
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	1 900	190 000	201 861	0,11%	0,11%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 040	1,11%	1,11%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	57 760	57 760	0,03%	0,03%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 413	0,86%	0,86%

TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	63 486	65 580	0,04%	0,04%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	800 000	821 255	0,45%	0,45%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 100 000	1 167 428	0,64%	0,64%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	422 298	0,23%	0,23%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	113 400	114 231	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 012	2,63%	2,63%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 504 654	1 598 213	0,87%	0,88%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	400 000	417 063	0,23%	0,23%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	300 000	325 170	0,18%	0,18%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	780 000	817 102	0,45%	0,45%
TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	253 800	257 279	0,14%	0,14%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	516 000	544 445	0,30%	0,30%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	800 000	844 821	0,46%	0,46%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	812 415	0,44%	0,44%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	504 573	0,28%	0,28%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	897 800	950 912	0,52%	0,52%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	428 560	447 520	0,24%	0,25%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,59%	0,59%
	Empreint National		54 741 216	56 541 746	30,91%	30,97%
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 660	0,06%	0,06%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 632	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 936	0,28%	0,29%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 208 892	3,39%	3,40%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 422 531	6,79%	6,80%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 144 262	3,36%	3,36%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 243 169	5,60%	5,61%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 430	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 979	1,36%	1,36%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 568 874	5,78%	5,79%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 903 093	2,13%	2,14%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 023 505	0,56%	0,56%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 566	0,28%	0,28%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 981	0,03%	0,03%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 318	0,41%	0,41%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	765 941	0,42%	0,42%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 272	0,29%	0,29%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 397	0,03%	0,03%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 308	0,14%	0,14%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 480 919	10,65%	10,67%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 596 241	0,87%	0,87%

TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 884 678	9,77%	9,79%
	Titres OPCVM		6 904 609	7 219 814	3,95%	3,95%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	32 652	3 404 364	3 459 708	1,89%	1,89%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 760 106	2,05%	2,06%
	Total du portefeuille-titres.		114 095 550	119 421 852	65,26%	65,38%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions SICAV	6 904 609	7 262 659
Différence d'estimation sur actions SICAV	315 205	94 451
Total	7 219 814	7 357 110

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Obligations Coût d'entrée	89 246 941	97 005 770
Intérêts courus à l'achat/obligations	43 474	14 061
Intérêts courus	3 426 131	3 818 321
Intérêts intercalaires courus	4 573	2 471
Total	92 721 119	100 840 623

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	19 772 000
Intérêts courus	782 822	862 962
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	754 097	531 102
Total	19 480 919	21 166 064

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

<i>Désignation</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>Plus ou moins-value latente</i>	<i>Valeur à la fin de l'exercice</i>	<i>Plus ou moins-value réalisées</i>
Solde au 31/12/2022	124 040 430	4 697 814	625 553	129 363 797	79 641
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	9 910 837	-	-	9 910 837	-
Titres OPCVM	10 962 086	-	-	10 962 086	-
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	(9 354 166)	-	-	(9 354 166)	-
Cession de Obligations	(8 315 500)	-	-	(8 315 500)	3 289
Cession de BTA	(1 828 000)	-	-	(1 828 000)	(10 000)
Cession de titres OPCVM	(11 320 136)	-	-	(11 320 136)	(48 982)
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	443 749	443 749	-
Variation des intérêts courus	-	(440 815)	-	(440 815)	-
Plus ou moins-value réalisées sur placements monétaires	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2023	114 095 550	4 256 999	1 069 302	119 421 852	(55 693)

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 14 074 926DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif
	Certificats de dépôts STB	10 976 134	10 990 454	6,00%
TNZO14A CJV92	Certificat de dépôt au 01/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 321	3 999 132	2,18%
TN788AK D9UI8	Certificat de dépôt au 03/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	2 993 492	2 997 396	1,64%
TNZ8RGL 6XTC7	Certificat de dépôt au 06/01/24 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 321	3 993 926	2,18%
	Créance sur opération de pension livrée	2 999 098	3 084 472	1,69%
	<i>P.L AB au 09/01/24 (Taux de 9,15% 120 jours) 3 120 BTA 7,5% ; Janvier 2028</i>	2 999 098	3 084 472	1,69%
	Total	13 975 232	14 074 926	7,69%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 473 025 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoir en banque	18 369 600	19 870 017
Comptes à terme STB *	31 103 425	4 003 976
Total	49 473 025	23 873 993

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif
*Compte à terme au 04/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 021 458	2,20%
*Compte à terme au 05/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 020 599	2,20%
*Compte à terme au 10/03/24 (taux 9,79% 90 jours)	4 000 000	4 016 308	2,19%
*Compte à terme au 21/03/24 (taux 9,79% 95 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 20/03/24 (taux 9,79% 94 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 19/03/24 (taux 9,79% 93 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 18/03/24 (taux 9,79% 92 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 17/03/24 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 005 579	1,10%
*Compte à terme au 24/03/24 (taux 9,79% 97 jours)	2 000 000	2 005 150	1,10%
*Compte à terme au 25/03/24 (taux 9,79% 97 jours)	2 000 000	2 004 720	1,09%
*Compte à terme au 26/03/24 (taux 9,79% 98 jours)	2 000 000	2 004 720	1,09%
*Compte à terme au 27/03/24 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 002 575	1,63%
Comptes à terme STB	31 000 000	31 103 425	17,00%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	10 868	3 515
Total	10 868	3 515

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	81 908	72 873
Commission réseau	122 112	95 252
Commission dépositaire	74 327	68 131
Total	278 347	236 256

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 492DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
CMF	16 801	14 986
ETAT	32 691	23 514
Total	49 492	38 500

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi:

Libellé	2023	2022
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	155 022 081	140 878 712
Nombre d'actions	1 200 708	1 161 707
Nombre d'actionnaires	1489	1 204
Souscriptions réalisées		
Montant	145 919 735	129 570 138
Nombre d'actions émises	1 093 925	1 067 066
Nombre d'actionnaires entrants	438	587
Rachats effectués		
Montant	139 836 349	124 881 804
Nombre d'actions rachetées	1 040 566	1 028 065
Nombre d'actionnaires sortants	344	302
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	443 749	387 124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-55 693	79 641
Frais de négociation de titres	-29 490	(36 761)
Résultat capitalisé	8 940 045	8 457 798
Régularisation des sommes non distribuables	1 177 075	567 233
Capital au 31 Décembre		
Montant	171 581 154	155 022 081
Nombre d'actions	1 254 067	1 200 708
Nombre d'actionnaires	1 583	1489

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	11 955 082	(883 404)	11 071 678
Total	11 955 082	(883 404)	11 071 678

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 8 094 012 DT pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenues des titres OPCVM	461 982	458 848
Intérêts des obligations	6 591 107	7 156 310
Revenus des Emprunts d'Etat	1 040 923	1 332 208
Total	8 094 012	8 947 366

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 un montant de 5 337 132DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des certificats de dépôts	2 101 580	1 635 366
Intérêts des comptes à terme	1 510 668	467 418
Intérêts des comptes de dépôt	61 558	54 993
Revenus des prises en pension	1 663 326	555 378
Total	5 337 132	2 713 155

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à 1 240 563 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	954 279	888 371
Rémunération réseau	143 142	133 256
Rémunération du dépositaire	143 142	133 256
Total	1 240 563	1 154 883

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 à 235 499 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	190 856	177 674
Impôt et taxes	44 441	23 380
Autres charges	202	2 698
Total	235 499	203 752

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 à un solde créditeur de 883 404 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	3 823 895	2 840 112
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(4 707 299)	(4 201 953)
Total	(883 404)	(1 361 841)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2023 s'élève à 954 279 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-12-2023 s'élève à 143 142 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-12-2023 s'élève à 143 142 dinars.

NOTE 7 : Données par action :

Données par action en DT	2023	2022	2021	2020
<i>Revenus des placements</i>	10,710	9,711	9,612	5,028
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,989	-0,962	-0,880	-0,442
Revenu net des placements	9,721	8,749	8,732	4,586
<i>Autres produits</i>	-	-	-	-
<i>Autres charges</i>	-0,188	-0,170	-0,176	-0,094
Résultat d'exploitation (1)	9,533	8,579	8,556	4,492
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,704	-1,134	-1,273	2,338
Sommes distribuables de l'exercice	8,829	7,445	7,283	6,830
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles</i>	0,354	0,322	0,234	-0,036
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession</i>	-0,044	0,066	-0,198	0,032
<i>Frais de négociation</i>	-0,024	-0,031	-0,048	-0,002
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,286	0,358	-0,012	-0,006
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	9,819	8,938	8,544	4,487
<i>Droits d'entrée et droits de sortie</i>	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,286	0,358	-0,012	-0,006
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	-0,022	0,203	0,017	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,264	0,561	0,005	-0,005
<i>Distribution de dividendes</i>	-	-	-	-
Valeur liquidative	145,648	136,555	128,549	121,261

NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :

Libellé	2023	2022	2021	2020
<i>Actif net moyen (en Dinar)</i>	173 307 479	156 649 318	149 042 102	101 023 672
<i>Charges de gestion des placements / actif net moyen</i>	0,72%	0,74%	0,69%	0,54%
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	0,14%	0,13%	0,14%	0,11%
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	6,39%	6,58%	6,67%	5,45%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1. *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 182.980.671 dinars et une somme distribuable de 11.071.678 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. *Observation*

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

4. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 27,04% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 72,96% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Une convention *de gestion*, conclue avec STB Finance *en contrepartie d'une rémunération* de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 954 279 DT ; il est porté dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevés quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 143 142DT ; Ce montant est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération s'élève à 143 142DT ; il est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi